

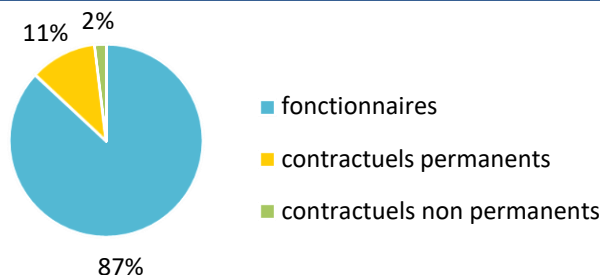
➔ COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE

Cette synthèse du rapport sur l'état de l'établissement reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2020. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2020 transmises en 2021 par l'établissement au Centre de Gestion de l'Hérault.

Effectifs

➔ 107 agents employés par l'établissement au 31 décembre 2020

- > 93 fonctionnaires
- > 12 contractuels permanents
- > 2 contractuels non permanents



➔ 1 contractuel permanent en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans l'établissement

➔ Précisions emplois non permanents

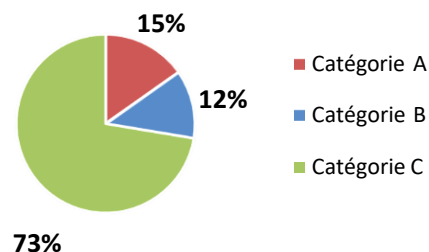
- > Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- > 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- > Personnel temporaire intervenu en 2020 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	29%	33%	30%
Technique	63%	59%	61%
Culturelle	1%		1%
Sportive			
Médico-sociale	3%		3%
Police			
Incendie			
Animation	4%	8%	5%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

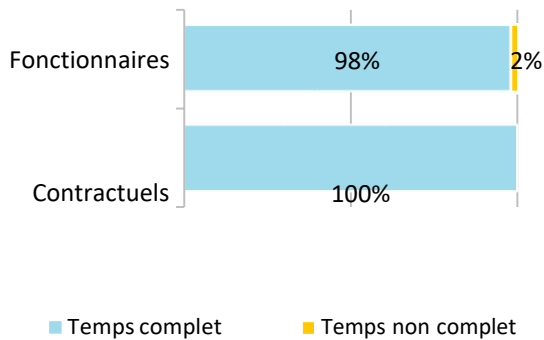
	Hommes	Femmes
Fonctionnaires	61 %	39 %
Contractuels	58 %	42 %
Ensemble	61 %	39 %

➔ Les principaux cadres d'emplois

Adjoints techniques	50 %
Adjoints administratifs	14 %
Attachés	9 %
Rédacteurs	7 %
Agents de maîtrise	7 %
Ingénieurs	2 %
Techniciens	3 %
Bibliothécaire	1 %
Animateurs	2 %
Adjoints d'animation	2 %
E.J.E	3 %

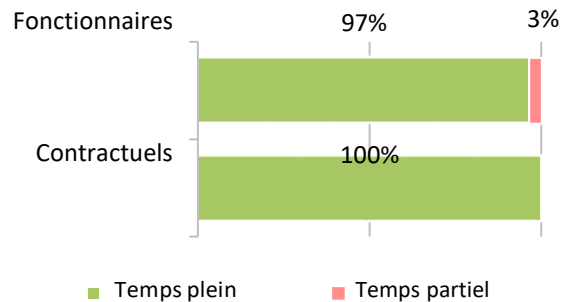
Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

Les agents mis à disposition de l'office de tourisme et du RLlse sont inclus.



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	33%	0%
Animation	25%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel

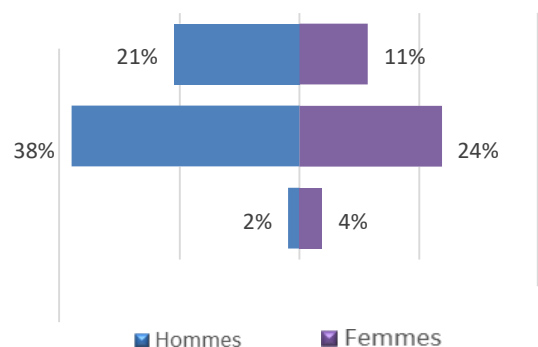
8% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de l'établissement ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	45,78	de 50 ans et +
Contractuels permanents	40,83	
Ensemble des permanents	45,21	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanents		
Contractuels non permanents	40,00	de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



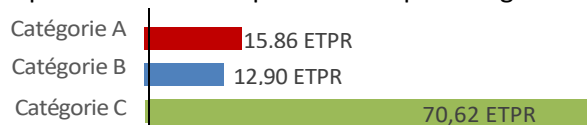
* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 102,82 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2020

- 90,32 fonctionnaires
- 9,06 contractuels permanents
- 3,44 contractuels non permanents

Répartition des ETPR permanents par catégorie



➔ 187 132 heures travaillées rémunérées en 2020

Positions particulières

- 1 agent détaché au sein de l'établissement
- 1 agent dans une autre situation (disponibilité d'office, congés spécial ou hors cadre)
- 6 agents mis à disposition dans une autre structure

Mouvements

- ➔ En 2020, 10 arrivées d'agents permanents et 11 départs

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2019 ¹	Effectif physique au 31/12/2020
--	---------------------------------

106 agents

105 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020

Fonctionnaires	↘	-2,1%
----------------	---	-------

Contractuels	↗	9,1%
--------------	---	------

Ensemble	↘	-0,9%
-----------------	---	--------------

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	46%
-----------------------------	-----

Voie de mutation	27%
------------------	-----

Rupture conventionnelle	18%
-------------------------	-----

Mise en disponibilité	9%
-----------------------	----

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	50%
------------------------------	-----

Voie de mutation	30%
------------------	-----

Arrivées de contractuels	20%
--------------------------	-----

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2020 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2019)

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Un lauréat d'un concours

- ➔ Un agent a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 45 avancements d'échelon et 10 avancements de grade

dont 0,0 % femmes

dont 100,0 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- ➔ Une sanction disciplinaire prononcée en 2020

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2020

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- ➔ Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2020)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

100%

Budget et rémunérations

Concernent les agents du Budget Principal et du G.D.M.A.

Les charges de personnel représentent 29,5 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	15 117 954 €	Charges de personnel*	4 460 159 €	➔	Soit 29,5 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Rémunérations annuelles brutes -			2 958 710 €		
emploi permanent :					
Primes et indemnités versées :			612 561 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :			10 791 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :			25 293 €		
Supplément Familial de Traitement :			31 284 €		
Indemnité de résidence :			0 €		
				Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
				71 764 €	

Rémunération moyenne brute par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	50 477 €	36 724 €	32 978 €	s	26 942 €	s
Technique	48 236 €	s	26 472 €	s	26 297 €	30 520 €
Culturelle	s					
Sportive						
Médico-sociale	33 671 €					
Police						
Incendie						
Animation			s	s	s	
Toutes filières	45 363 €	36 032 €	31 532 €	24 757 €	26 396 €	30 182 €

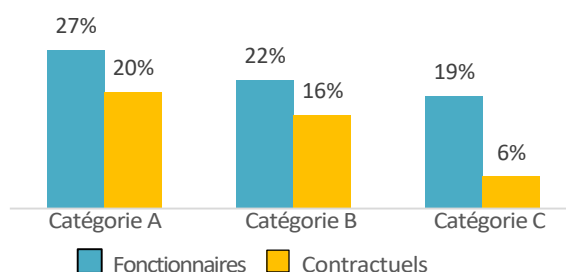
*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,7 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :

Fonctionnaires	21,44%
Contractuels sur emplois permanents	13,67%
Ensemble	20,70%

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le C.I.A.
- Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

- 594 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2020
- 56 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2020

- L'établissement a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- En 2020, 10 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens contractuels)
- En 2020, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire) par La Domitienne

Absences

➔ En moyenne, 42,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par fonctionnaire

> En moyenne, 6,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2020 par agent contractuel permanent

	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS PERMANENTS	ENSEMBLE AGENTS PERMANENTS	CONTRACTUELS NON PERMANENTS
Taux absentéisme « compressible » (maladie ordinaires et accidents de travail)	8.51 %	1.69 %	7.73 %	2.05 %
Taux absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	11.65 %	1.69 %	10.52 %	2.05 %
Taux absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité, et autre)	11.65 %	1.69 %	10.52 %	2.05 %

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Les agents ont bénéficié de 25 jours de congés au titre des droits acquis (cycles de travail antérieurs au 1^{er} janvier 2002)
- ➔ 5,5 jours de congés supplémentaires accordés au-delà des congés légaux
- ➔ 32,6 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

➔ 17 accidents du travail déclarés au total en 2020

- > 15,9 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 44 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

9 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 100 % sont fonctionnaires*
- 89 % sont en catégorie C*
- 1 475 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans l'établissement
2 conseillers de prévention

➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

➔ **DÉPENSES**
L'établissement a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **10 504 €**

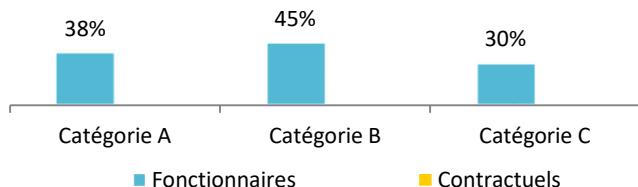
➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
L'établissement dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2020

Formation

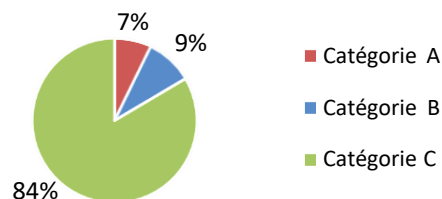
➔ en 2020, 29,5% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2020



➔ 97 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2020

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 29 646 € ont été consacrés à la formation en 2020

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	59 %
Autres organismes	34 %
Frais de déplacement	8 %

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,9 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	57 %
Autres organismes	43 %

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ L'établissement participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	17 400 €	3 774 €
Montant moyen par bénéficiaire	324 €	72 €

➔ L'action sociale de l'établissement

L'établissement cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales

L'établissement a mis en place des prestations sociales servies directement aux agents

(ex : carte cadeau, panier de Noël, etc.)

Relations sociales

➔ Jours de grève

Aucun jour de grève recensé

➔ Comité Technique Local

8 réunions

➔ Comité d'Hygiène, de Sécurité, de Santé au Travail

5 réunions du CHSCT

— Précisions méthodologiques

➔ 1-Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2019

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2020

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de l'établissement
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2020

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de l'établissement
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2019
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2019

➔ 2- Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2020} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de l'établissement, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

— Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2020. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'état de l'établissement 2020 transmis en 2021 par l'établissement. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de l'établissement.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2021

Version 3